



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LABERGEMENT STE MARIE
1 Chemin du Fourpéret
25160 LABERGEMENT STE MARIE

Tél : 03.81.69.30.20

Courriel : siel-fourperet@orange.fr

Site Internet : www.siel-electricite.fr

APE : 8413 Z - Siret 252 503 206 000 10

**DEMANDE DE RACCORDEMENT
D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION \leq 36 KVA
SANS INJECTION
RACCORDEE AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION
GERE PAR LE SIEL**

Historique des principales modifications du document

Version	Désignation des modifications	Date
V0	Création du document	01/07/2020
V1	Mise à jour pièce à fournir	01/04/2022
V2	Mise à jour pièce à fournir et autres informations mineures	01/03/2023

A : CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE RACCORDEMENT

Pour établir la **C**onvention d'**A**uto**C**onsumation **S**ans **I**njection (**CACSI**), le SIEL vous remercie de compléter le présent formulaire. Nous vous recommandons vivement de le faire avec l'aide de votre installateur.

Les champs du présent document marqués d'un *, sont obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

En conformité avec le règlement européen n° 2016/679, dit Règlement général pour la protection des données (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité et de limitation des données à caractère personnel en vous adressant à : SIEL, 1 Chemin du Fourpéret, 25160 LABERGEMENT STE MARIE.

Si toutefois le Producteur rencontre des difficultés, il peut aussi s'adresser au délégué à la protection des données personnelles par courrier électronique à l'adresse : dpd.adat@doubs.fr

B : INTERVENANTS

B1 : PRODUCTEUR

- | | | |
|--|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Particulier : M, Mme, (nom, prénom)
<input type="checkbox"/> Société ou entreprise ¹
<input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'Etat | } | * |
|--|---|---------|

Le cas échéant, représenté par² : *, dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse actuelle : N° et nom de la voie : *

Code postal : * Commune : *

Téléphone : * Mobile : Mail : *

B2 : Tiers HABILITE (QUI ASSURE TOUT OU PARTIE DU SUIVI DE LA DEMANDE DE CONVENTION)

Le Producteur a-t-il habilité un tiers pour cette affaire ? * OUI NON

Si OUI, indiquez le type d'habilitation : *

Autorisation (pour déposer la demande et prendre connaissance des informations relatives à l'affaire)

Mandat³.

Dans le cadre de ce mandat, le Producteur donne pouvoir au tiers mandaté de :

signer en son nom et pour son compte la Convention, celle-ci étant rédigée au nom du mandant (le producteur)

Personne / société habilitée :

Si société : représentée par M. ou Mme, dûment habilité(e) à cet effet

Adresse : *

Code postal : * Commune : *

Téléphone : * Mobile : Mail : *

B3 : EXPLOITANT (VOIR GLOSSAIRE)

L'Exploitant est : * Le Producteur Le tiers habilité

Une tierce entreprise (préciser son nom) : *

Téléphone(s) : * Mail :

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Les documents originaux ne sont pas retournés. Une copie des documents listés ci-dessous est suffisante, sauf pour l'attestation CONSUEL qui vous sera demandé pour l'établissement de la CACSI.

Récapitulatif des pièces à fournir au SIEL		
Pièce	Est-elle obligatoire ?	
1	Attestation de conformité visée par CONSUEL	Oui (sauf si le Producteur peut justifier d'une dispense ; une autre attestation est alors à fournir : voir article 16 de la Convention)
2	Certificat de conformité du dispositif de découplage	Oui (dans tous les cas)
3	Mandat / autorisation	Oui si appel à un tiers habilité
4	KBIS ou avis de situation au répertoire SIREN	Oui si le Demandeur n'est pas un particulier
5	Schéma unifilaire	Oui si présence de batterie(s)
6	Assurance responsabilité civile	Oui (dans tous les cas)

Les documents 2 à 7 fournis par le Producteur au SIEL ne lui sont pas retournés, ils peuvent lui être fournis sous forme numérique.

Explication des pièces demandées

1. Une **attestation de conformité visée par CONSUEL** de l'Installation de Production

Ou le **Producteur atteste** que l'Installation de Production :

- a été entièrement fabriquée, assemblée et essayée en usine et n'a pas nécessité la création de circuits fixes sur Site (pose de conducteurs et/ou de leurs protections) : elle a par conséquent une puissance installée inférieure ou égale à 3 kVA et n'est pas associée à un dispositif de stockage d'énergie électrique. En accord avec l'article D342-19 du code de l'énergie, elle ne nécessite pas d'attestation de conformité visée par CONSUEL ;
- comporte un dispositif de découplage conforme à la norme DIN VDE 0126-1-1 /A1 OU 0126-1-1 :2013-08(version VFR 2019) ;
- est raccordée sur un circuit électrique conforme aux prescriptions de sécurité de la NF C 15-100 en vigueur.

Rappel : pour les Installations comportant des batteries, c'est obligatoirement une attestation de conformité visée par le CONSUEL violette qui devra être fournie.

2. **Certificat de conformité DIN VDE 0126-1-1 /A1 ou 0126-1-1:2013-08 (version VFR 2019) du dispositif de découplage** dont dispose obligatoirement le Producteur.

3. Un **mandat** ou une **autorisation** si le Producteur fait appel à un tiers habilité pour le traitement de son dossier : ces modèles peuvent vous être adressés sur demande.

4. Un **KBIS** si le Producteur est une société, ou un avis de situation au répertoire SIREN s'il n'est ni un particulier ni une société (collectivité territoriale, service d'état, association...).

5. Un **schéma unifilaire**, à fournir en cas de présence de stockage d'énergie électrique (batteries), qui indique :

- l'ensemble des onduleurs ou machines, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage de l'Installation de Production (si protection de type B1 ou sectionneur automatique) ;
- le raccordement des auxiliaires et de la batterie d'accumulateurs, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus. Ce stockage d'énergie électrique ne doit servir qu'aux besoins propres de l'Installation de Consommation.

6. Une **assurance responsabilité civile** couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution de la présente Convention, ou imputables au fonctionnement de son Installation.

Modalités d'envoi

Ces documents sont à envoyer par voie postale, à SIEL, 1 chemin du Fourpéret 25160 LABERGEMENT STE MARIE ou peuvent lui être fournis sous forme numérique à siel-fourperet@wanadoo.fr